# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

**JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 JUIN 1852.**

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE,
No 81, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 18 JUIN.


POUR PRESIDENT:
**MILLARD FILLMORE.**
POUR VICE PRESIDENT:
**JOHN J. CRITTENDEN.**
[illegible] de la Convention nationale whig.

**CONVENTION NATIONALE WHIG.**

**Dépêches Télégraphiques** [illegible]

Baltimore, [illegible] juin.

[illegible] s'est ajournée hier soir, [illegible] organisée [illegible] de permettre [illegible] de faire son rap[port] [illegible]

[illegible] de compromis formant [illegible] adopté par les [illegible]

[illegible] mesures connues comme [illegible] Compromis, y compris la [illegible] fugitifs, sont reçus et accep[tés] [illegible] des Etats-Unis comme un [illegible] et comme un [illegible] dangereuses questions [illegible] Pour ce qui est de la loi sur [illegible] fugitifs [illegible] la soutiendrons et [illegible] rigoureusement [illegible] que le temps et l'expérience [illegible] de passer une [illegible] aussi pour qu'elle [illegible] Nous protestons [illegible] la question de [illegible] pour le paix du [illegible] contre toute tenta[tive] [illegible] Congrès et hors du Con[grès] [illegible] Nous [illegible] de compromis comme [illegible] du parti whig [illegible]

[illegible] la Convention se [illegible] de la Caroline du Sud [illegible] de la Louisiane.

Baltimore, [illegible] juin.

[illegible] s'est réunie aujourd'hui à midi [illegible] ce moment à discuter [illegible] manière de voter, etc.

[illegible] Général Scott s'améliorent.

[illegible] la Nlle Orléans [illegible] Hier c'était à la [illegible] vote donné en [illegible] des ports et rivières, et [illegible] son candidat [illegible] de s'en douter. Mal[heureusement] [illegible] le temps de [illegible] de suivre le [illegible] sur le terrain où il [illegible] Mais nous serons brefs [illegible] pas la position [illegible] de se sont [illegible] le vote de M [illegible] des ports et rivières [illegible] M. Pierce [illegible]

[illegible] M. Pierce avait [illegible] améliorer la [illegible] M. Pierce [illegible] général Jack[son] [illegible] Jackson a donc [illegible] M. Pierce arrive au pouvoir [illegible]

[illegible] M. Pierce est suppo[sé] [illegible] qui vient d'avoir lieu dans [illegible] s'agissait de nommer un membre [illegible] la lutte a eu lieu [illegible] pour y assurer [illegible] Aussi [illegible] M. Char[illegible] majorité [illegible] M. Pierce.

**[illegible] L'EUROPA**

**Nouvelles d'Europe.**

[illegible] de France n'ont aucune impor[tance].

[illegible] de Thibodeauxville [illegible] a trappé jusqu'à [illegible] plusieurs [illegible] Sa femme a été [illegible] maladie et y a suc[combé].

[illegible] M. ALEXANDER C [illegible]

[illegible] M. Samuel Stokeley, de [illegible] président de la Cour Supré[me] [illegible] territoire d'Utah, en [illegible] M. L. G. Brandebury, démis.

[illegible] du Massachusetts, a été [illegible] Etats-Unis à Singapore, en [illegible] Joseph Balister, démission.

**Congrès.**

*Séance du 10 juin.*

[illegible] du Mississipi [illegible] de la Floride [illegible] ces Etats [illegible]

[illegible] New-York, commence à lire [illegible] M. Martin dit qu'il publiera [illegible]

[illegible] du Maryland, demande la pr[ise en considération] de l'élection contestée de la [illegible] Cette motion est repoussée.

La Chambre se constitue en comité général [illegible] l'état de l'Union. M. Mea[cham] du Vermont, termine un discours qu'il [avait] commencé la veille; M. Outlaw lui répond, [et la] séance est levée.

*Conseil des Assistants-Aldermen.*

Ce corps s'est assemblé hier soir à l'effet de terminer les affaires qu'il avait en mains. En l'absence du président, l'alderman Watkins occupait le fauteuil. Quatorze membres étaient présens.

M. Bailey a présenté une résolution rappelant celle adoptée par le Conseil de l'ancienne première municipalité, à l'égard d'un chemin à construire sur la rue Claiborne. M. Lacata s'est opposé à la résolution présentée. M. Nixon a dit qu'il votait pour son adoption, d'abord parce que le privilége exclusif accordé dans le contrat n'était pas seulement en opposition à l'esprit du siècle, mais était une violation de la constitution de l'Etat.

M. Lacata s'est montré disposé à modifier la résolution en restreignant le privilége à 25 ans. Il a dit qu'un grand nombre d'habitans du second district désiraient cette amélioration, et qu'il ne voyait pas de raisons pour s'opposer à leur donner le lorsqu'il n'en coûterait rien au trésor pour en être en chacun.

M. Hermon, pensant que le contrat est illégal, a dit qu'il voterait pour la résolution offerte.

M. Eustis a dit qu'il était fortement en faveur de l'établissement de ce railroad, mais qu'il voterait contre à cause du privilége accordé, lequel, selon lui, est illégal.

Cette résolution a été adoptée.

La résolution autorisant le maire à faire un contrat avec Thos Hynes pour le pavage de la rue St Louis en blocs de granit, de la rue Royale à la Levée, a été adoptée par 14 voix contre 1.

Sur motion de M. Mackay, le nom de M. Summers a été effacé du comité de police et M. Philo [illegible] pour le remplacer.

L'ordonnance pour créer un Bureau de Santé a été renvoyée à la prochaine assemblée, ainsi que l'ordonnance relative à l'établissement d'une prison pour les esclaves.

L'ordonnance relative aux règlemens de la maison de travail et de la prison a été ensuite prise en considération et adoptée.

Après une longue discussion, l'ordonnance pour régler les devoirs du gardien des cours de justice a été référée à un comité spécial.

Le Conseil s'est ensuite ajourné après quelques transactions peu importantes.

UNION MEDICALE.—Nous avons reçu hier la [illegible] de l'Union Médicale, et nous [illegible] avec plaisir que cette excellente revue réalise de plus en plus les espérances qu'avait fait concevoir la création d'une œuvre aussi sérieuse et aussi utile. Le numéro que nous avons sous les yeux est rempli d'articles pleins d'intérêt et d'observations que les médecins liront avec fruit. Il y est aussi question de l'état sanitaire de la Nouvelle-Orléans, et comme sur ce sujet nous ne saurions puiser nos informations à meilleure source, nous croyons devoir reproduire les lignes suivantes :

[illegible]

Nous croyons donc ne pouvoir mieux faire que de recommander aux personnes atteintes de de[illegible] [illegible]

**EUROPE.**

Les journaux européens qui nous ont été transmis hier par la malle vont jusqu'au [illegible] pour Paris et jusqu'au 29 pour Liverpool. Ils sont déplorablement pauvres. Les feuilles de Paris sont nulles sous le rapport de la polémique; elles avaient pris pendant quelque temps une allure assez décidée, mais la suspension de quelques journaux dans les départemens les ont évidemment effrayées, car elles sont redevenues ce qu'elles étaient dans les premiers jours du coup d'Etat, un répertoire de faits divers et une bibliothèque littéraire. C'est beaucoup, sans doute, mais ce n'est pas assez, car elles nous avaient habitués à de lumineuses discussions sur toutes les grandes questions intérieures.

Le Journal des Débats ne pouvant apprécier les événemens qui s'accomplissent en France, s'occupe d'une manière spéciale des affaires de l'étranger. Voici, par exemple, un article fort curieux publié sur l'Angleterre:

Le peuple anglais professe habituellement [illegible] pour ce qui se passe [illegible] en France, par exemple, on le regarde toujours à travers des lunettes françaises. Nous conviendrons qu'il a quelquefois raison, et c'est son droit, mais nous aimons à le voir juger lui-même sa situation. Il ne peut plus alors reprocher à ceux qui le jugent de loin d'être des observateurs superficiels [illegible] [illegible] Assurément nous n'avons jamais prétendu que l'Angleterre [illegible] Les puissans noms de l'industrie, l'introduction de nouvelles classes dans la vie sociale et politique, ont tellement compliqué les intérêts et les relations, qu'il devient chaque jour plus difficile de les régler. La discussion ne peut plus suivre le pas des affaires, et toutes les questions en litige, en s'accumulant sur la voie politique, y forment comme une barricade de papiers et de parchemins qui arrête net le char de l'Etat. Le Parlement aurait eu des moyens d'écarter les inconvéniens et les dangers de cette obstruction toujours croissante, c'est [illegible] de donner plus de place à l'action et moins à la parole. Mais tout au contraire, à mesure que la besogne augmente, l'éloquence semble augmenter en proportion. Et il ne faut pas croire que ce n'est que des orateurs échappés aux hommes politiques de l'Angleterre, à ceux qui ont la plus grande expérience parlementaire. Depuis plusieurs années, à l'ouverture de presque chaque session, nous avons vu lord John Russell faire à la Chambre des Communes une sorte d'exhortation pour lui recommander d'être moins loquace et pour l'engager à la discrétion et à la modération dans l'éloquence. Puis, après encore une session perdue et qui laissait à peine trace de son passage, le premier ministre revenait se plaindre amèrement de l'intempérance des orateurs et du temps enlevé à la législation par des discours sans fin et sans but.

Sir Robert Peel, qui n'avait pas un esprit d'une très grande élévation, mais qui était un homme pratique par excellence, avait su dominer ces abus en se mettant en dehors et au dessus des considérations de partis. Depuis sa mort il n'y a plus eu de gouvernement réel et efficace en Angleterre, et si cette heureuse Angleterre n'avait depuis longtemps l'habitude de se gouverner toute seule, il lui serait arrivé malheur. Mais il y a des bornes à tout, et, comme le dit le Times en termes très inciviles, le peuple anglais, qui attend que chacun fasse son devoir, et qui hait, méprise et punit la paresse, finira par poser catégoriquement la question : A quoi sert un Parlement qui ne fait rien? Et en effet, voilà plusieurs années que le Parlement ne fait absolument rien. Les crises ministérielles se succèdent [illegible] lord John Russell est renversé un beau jour par un caprice de ses amis, il cède la place à lord Derby, qui ne la trouve pas tenable; lord John Russell rentre, il se brouille avec lord Palmerston, qui lui joue un tour et le met dehors, puis lord Derby arrive de nouveau; il est entendu qu'on a en passera et qu'on gouvernera comme on pourra jusqu'aux nouvelles élections. Et si les élections renvoyaient un nouveau Parlement composé comme l'ancien, ce qui est très possible, que ferait-on? En attendant, les affaires administratives les plus urgentes restent sans solution, et le mécontentement contre les institutions fait des progrès. Il y a quelque chose qui préserve la tranquillité de l'Angleterre en ce moment, c'est la prospérité matérielle, c'est le bien-être qui s'est répandu et augmenté dans les masses. Mais que survienne quelque cause inattendue d'altération dans cet état, et l'on verra le mécontentement populaire prendre des formes plus sérieuses qu'on ne paraît généralement le croire. L'article du Times que nous citons prouve, du reste, que l'Angleterre même ou en commence à prendre l'alarme. Voici ce que dit le journal anglais :

« Après chaque discussion, la Chambre revient toujours à l'arrangement convenu au commencement de la session, à savoir qu'il ne serait rien fait que d'absolument nécessaire. Mais quand cette grande idée d'une session pour ne rien faire fut adoptée, on imagina naturellement qu'une session pour ne rien faire serait, de toute nécessité très courte. Chaque semaine cependant est venue modifier cette idée, et il est maintenant prouvé au monde qu'un Parlement peut siéger éternellement et ne rien faire. L'importance de cette vérité s'accroît par ce fait que le Parlement, pour des raisons particulières, n'a rien fait l'année dernière, et que, pour d'autres raisons particulières, il ne fera rien non plus l'année prochaine. C'est évidemment un pli à prendre.

« Mais le peuple anglais, qui attend que chacun fasse son devoir, et qui hait, méprise et punit la paresse, finira par se poser catégoriquement cette question : A quoi sert un Parlement qui ne fait rien? Et il y a quelque chose à faire, cela ne serait-il pas mieux que d'autres maux! Précisément en ce moment notre orgueil national est intéressé à prouver la supériorité du gouvernement représentatif.... Or il est un peu mortifiant de voir le despotisme réussir si généralement, et se rendre utile et populaire, et cette mortification augmente en raison de ce que l'Angleterre la juge. Ces despotes font beaucoup de bonnes choses et nous ne faisons rien du tout.... Quel droit avons-nous de les critiquer pendant que nous ne faisons rien. L'Europe se moquera des critiques des gens qui, tout en parlant tant, ne font pas mieux. Un des supplices de l'enfer était de rouler éternellement un rocher qui retombait toujours, ou de verser de l'eau dans un tonneau percé. Voilà où arrive rapidement notre Parlement.

« L'excuse pour tout ceci, c'est le système constitutionnel et le gouvernement par les partis.... c'est à dire que la législation, faite comme elle l'est dans notre magnifique établissement de Westminster, est un pur jeu de hasard où l'on joue au plus fin et au plus rusé, autour d'une table, les joueurs nommant alternativement des couleurs. On a aboli le jeu partout, mais seulement pour le concentrer à l'état major de l'ordre et de la loi, nous n'avons plus de loterie, excepté celle où le pouvoir est l'enjeu, et où la nation n'a que des billets blancs. Combien de temps cela durera-t-il? On nous dit complaisamment que les maux se guérissent tous seuls dans ce pays-ci. Oui, mais avec des représailles. Oui, plus d'une fois le mal s'est guéri tout seul en Angleterre, mais par des révolutions. Nous sommes un peuple tolérant et patient; mais à la fin nous nous révoltons, et alors nous faisons les choses rondement. Depuis le commencement de ce siècle, nous avons eu une douzaine de mouvemens sérieux, causés par l'inertie ou l'entêtement du Parlement, et couronnés par des résultats que les politiques de la vieille école appelaient des révolutions, des vols et des sacriléges, et ainsi de suite. Ces termes extrêmes ont été si souvent employés dans ces derniers temps, qu'ils ont perdu beaucoup de leur force, et il y a des gens respectables qui commencent à nommer un peu de révolution, de confiscation, et d'impiété bien entendues.

« Eh bien! si par hasard ce système vicieux de ne rien faire en Parlement allait porter le sort des autres abus? Si on trouvait tout à coup quelque remède sommaire et tranchant pour mettre la besogne du pays en des mains plus honnêtes ou plus actives? Il y a de parlé non de une certaine population qui prend la loi entre ses propres mains quand les tribunaux ne marchent pas bien, et cette popularité est de race anglaise. Nous pourrons bien ne pas en venir à l'expédient californien des comités de vigilance, mais nous en viendrons, et nous l'avons fait souvent déjà, à des expédiens tels que de grandes démonstrations publiques qui accroissent force de loi et qui forcent le Parlement à enregistrer leurs décrets, et quoique les formes de ces démonstrations aient varié selon les temps, il y a une chose certaine, c'est que l'esprit qui les a engendrées est toujours vivant parmi nous. »

On fait en Angleterre de grands efforts pour diriger vers l'Australie le flot de l'émigration. Deux compagnies ayant pour but d'encourager l'émigration des Ecossais se sont établies l'une à Londres et l'autre à York.

Le télégraphe entre [illegible] et Dublin est terminé.

[illegible] a offert une prime de tant par tonneaux pour les steamers à hélices qui seraient construits par des architectes romains.

Le steamer San Carlo a été détruit par les flammes sur le lac Majeur dans la nuit du 16 mai; l'équipage s'est sauvé.

Le Constitutionnel contredit le bruit que les [illegible] avaient obtenu un firman en vertu duquel [illegible] concession faite aux coreligionnaires français [illegible] à Jérusalem aurait été annulée.

**Chronique Locale.**

[illegible] COUR DE DISTRICT.—James Kelly [illegible]

[illegible]

**Correspondance de l'Abeille.**

PARIS, 27 mai 1852.

*A M. l'Editeur de l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans.*

Monsieur,

Les bruits de fusion entre les deux branches de la famille de Bourbon se répandent de toutes parts, et les journaux ministériels en profitent pour demander l'empire au plus vite et crier Vive César. Cette affaire de la fusion, comme le fait observer avec raison l'Emancipation de Bruxelles, si elle s'accomplit sera en effet une grande affaire. Jusque dans ces derniers temps les fils de Louis Philippe s'étaient montrés peu disposés à se rapprocher du comte de Chambord, et les négociations officieuses, comme M. de Salvandy et autres, avaient été parfois assez mal accueillis. Les négociations ont été reprises et c'est surtout le général Changarnier qui cette fois s'en est mêlé, son influence a été prépondérante. La situation qu'il a toujours eue entre les deux partis orléaniste et légitimiste lui donnait une autorité particulière, il était aussi, à cause de cela, plus intéressé que qui que ce soit au succès de cette tentative. C'est pourquoi il s'en est bon malgré les échecs successifs essuyés par la fusion. Une circonstance l'a beaucoup aidé. Depuis un an l'idée de la fusion n'avait pas cessé de faire des progrès dans l'entourage des princes d'Orléans, et depuis quelques mois ces princes se trouvaient dans cette étrange position que tout le monde autour d'eux, à tous les étages de leur intimité, était devenu fusioniste. M. de Montalivet, le général Dumas, M. Cuvillier Fleury, secrétaire des commandements du duc d'Aumale, M. de Latour, tous les intimes. Cette opinion fusioniste avait été introduite jusque dans les salons de la duchesse d'Orléans, où elle ne rencontrait pas d'autre résistance que celle de la duchesse elle-même et des princes.

Il arriva alors que les princes lassés, plutôt que convaincus, se rendirent plutôt à l'opinion des autres qu'à leur conviction personnelle.

Distinguons cependant entre la fusion telle qu'on l'entendait et le rapprochement qui s'opérerait en ce moment.

Le général Changarnier et M. de Montalivet impatiens de conclure, conseillaient purement une reconnaissance immédiate et complète des droits du comte de Chambord. En échange de quelques concessions sans valeur de forme, de mots, de drapeau, ils proposaient de tout accorder ainsi que l'avaient proposé avant eux MM. Guizot et Salvandy. Une solution si précipitée et si radicale où les fils de Louis-Philippe ne sauraient rien, fut très vivement combattue par MM. Thiers, Remusat, Jules de Lasteyrie, et repoussée encore une fois par les princes.

C'est alors que la pensée première d'une fusion absolue entre les deux dynasties, embrassant toutes les espérances, tous les intérêts et tous les partisans, aurait été abandonnée.

Une pareille fusion est en effet au-dessus de tous les efforts et de toutes les combinaisons. Il peut convenir à certaines personnes de l'état-major du parti orléaniste d'aller prendre rang dans celui du comte de Chambord. Elles peuvent espérer en réunissant leurs forces avec celles des légitimistes contre ce qui est, doubler leurs chances, mais il faut avoir vécu dans les camps comme le général Changarnier, ou à la cour comme M. de Montalivet, pour s'imaginer que les classes moyennes où les fils de Louis-Philippe ont conservé de nombreux partisans, les suivraient dans cette évolution. Le jour où les deux dynasties se confondraient, on verrait immédiatement la bourgeoisie se fractionner en deux partis. L'un se donnerait vraisemblablement à M. Bonaparte, l'autre plus libre de ses idées et de son choix se rangerait définitivement sous les enseignes de la république.

Il a donc fallu pour tâcher d'éviter tout cela songer à un nouvel arrangement. Maintenant en quoi consiste cet arrangement? quelles en sont les conditions et les termes? c'est ce qu'il est mal aisé de dire d'une manière exacte et précise.

Si je suis bien informé, les princes de la famille d'Orléans consentent à se rapprocher de leur cousin de la branche aînée, à l'aller voir, enfin à faire la première démarche et à subir toutes les idées dont cette entrevue sera nécessairement suivie.

Si on va jusqu'à dire qu'ils ont reconnu le comte de Chambord, ils ne protesteront pas; mais pour eux cette reconnaissance ne daterait que du jour où elle aurait été reconnue par la France. Jusque là on resterait dans une sorte de provisoire et rien ne serait fait politiquement en apparence. On ne s'explique donc pas catégoriquement là-dessus. On établit de bons rapports, on s'engage à ne rien de plus; les princes ne s'expliquent pas, refusent de disposer de l'avenir.

Ainsi entendue la fusion prendrait un air de famille et changerait de nom. Elle s'appellerait une réconciliation.

Le gouvernement de M. Bonaparte ne voit pas, comme vous le pensez bien, d'un bon œil toutes ces tentatives de rapprochement entre le parti légitimiste et le parti orléaniste, et il pourrait bien se faire que ce projet de fusion qui est sur le point de s'accomplir précipitât la catastrophe impériale. M. Bonaparte est poussé par son entourage à ce point qu'il ne pourra bientôt plus résister, le voulût-il sérieusement. Un haut fonctionnaire me disait il y a quelques jours : Dans mon opinion l'empire arrivera très prochainement et il ne se fera pas comme une simple proclamation mais comme une révolution et avec toutes les circonstances violentes d'une révolution; la suppression des journaux hostiles, l'exil ou l'incarcération des personnes réputées dangereuses &c. &c. Voilà ce qui nous attend d'un moment à l'autre, et malgré cela, nous demandons nous-mêmes, nous les républicains qui serons les premiers frappés, l'avènement de l'Empire, car nous savons fort bien que le jour où ce fait s'accomplira sera suivi d'un autre très prochain où le Czar de contrebande sera forcé d'abdiquer la pourpre et la couronne. Vive l'empire donc si c'est le seul moyen de nous débarrasser de l'Empereur.

On me dit à l'instant même que le Conseil d'Etat vient de se déclarer incompétent dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans. Je ne sais encore si le fait est vrai, mais le bruit court dans tout Paris que le Conseil d'Etat va être dissous. Je ne le crois pas. Cependant comment va faire M. Bonaparte en voyant son décret de confiscation blâmé par un Conseil d'Etat dont il a lui-même nommé tous les membres?

Les démissions des conseillers d'arrondissement et de département pour refus de serment continuent à affluer. On assure que soixante ou quatre vingts membres du corps législatif, honteux du rôle de muets et d'eunuques auquel ils sont condamnés, vont donner leur démission à la fin de la session, c'est à dire vers la fin du mois prochain.

En attendant, les fêtes vont leur train—je parle des fêtes officielles. Tous les ministres donnent bals, concerts, fêtes de jour. M. le ministre des travaux publics vient d'offrir à ses invités un festival durant dont tout Paris a ri jusqu'aux larmes. Des chevaux de bois, des jeux aux macarons, théâtres de marionnettes, spectacles forains, toutes les élégances qu'on trouve dans les jardins Mabille ou au Parc d'Asnières moyennant 50 centimes.

En somme tout va bien, ce gouvernement qui ne rencontre pas un obstacle devant lui, ne saurait cependant déjà plus où donner de la tête.

X

**Nouvelles diverses.**

PARIS, 27 mai 1852.

La Gazette nationale de Berlin du 21 annonce que M. Heckeren, sénateur français, qui a été dit cette feuille, au service de Russie, a eu une entrevue avec M. de Manteuffel. Ce journal avoue ignorer l'objet de la mission dont est chargé M. Heckeren. La Nouvelle Gazette de Prusse du 23 annonce que le comte Woronzow Daschkoff est parti de Berlin pour Paris. [illegible] que le czar, qui doit quitter Berlin le 29 pour retourner à Varsovie, a promis de revenir en Allemagne au mois de juillet.

L'article suivant de la Nouvelle Gazette de Prusse [illegible]

En ce qui concerne la nouvelle composition [illegible] première chambre, nous pouvons affirmer, [illegible] source digne de foi, que dans le conseil d'hier les ministres ont décidé à l'unanimité moins une voix que les chambres ne seraient pas convoquées de nouveau pour régler ce point, et que le roi octroierait une ordonnance électorale provisoire qui déterminerait les districts électoraux dans lesquels les contribuables [illegible] par les conseils municipaux des grandes villes, et la première chambre se trouvera ainsi composée de cent vingt membres. Cette résolution du ministère sera prochainement soumise à l'approbation du roi. Après que l'approbation royale aura été donnée à la résolution, l'ordonnance électorale ne tardera pas à être promulguée, attendu que la formation des districts électoraux exigera nécessairement un temps assez long.

—En Espagne, au contraire, les projets de réforme par voie autocratique, paraissent perdre du terrain. [illegible]

Nonobstant les rumeurs contradictoires et [illegible] qui se produisent de toutes parts au sujet des prétendus projets de réforme [illegible] nous croyons pouvoir affirmer que ces projets n'existent pas actuellement, et qu'il n'en serait [illegible] question avant [illegible] d'août et de septembre. [illegible]

[illegible] M. [illegible] pays pour la protection des droits constitutionnels et parlementaires qu'il regarde comme menacés par des projets de réforme ou de coup d'Etat. La España lui répond qu'il n'existe ni fondement, ni raison, ni droit, pour attribuer au gouvernement l'intention de réaliser arbitrairement et imprudemment l'extirpation des abus qui vicient le système représentatif.

—Le Constitutionnel, qui voyage aujourd'hui sur la côte occidentale d'Afrique, publie, à propos des missionnaires anglais, les réflexions suivantes :

« Espérons que ce désordre aura bientôt un terme. Les missionnaires espagnols ont de peuple l'Amérique, en disant pour la convertir, que les missionnaires anglicans se gardent d'imiter cet exemple. Qu'ils n'apportent plus dans la propagation du christianisme ces calculs mondains qui leur donnent le caractère d'agens politiques. C'est par la charité, l'abnégation et le sacrifice que l'on parvient à propager les religions. La douceur et la persuasion font les vrais fidèles. Le sabre employé pour convertir les consciences n'a jamais fait que des hypocrites. »

—La Gazette de Vienne du 22 mai annonce que l'empereur d'Autriche a nommé le comte Colloredo Waldsee son ministre plénipotentiaire à Londres, en remplacement de M. de Bual Schauenstein, nommé ministre des affaires étrangères.

On lit dans la Patrie :

« On assure qu'un projet de loi, applicable aux officiers de marine, et relatif à la question de la limite d'âge, sera soumis à l'examen du corps législatif.

Cette mesure aurait pour but de faciliter la carrière et l'avancement des officiers de l'armée de mer.

On annonce que la distribution de plusieurs journaux étrangers vient d'être arrêtée. Parmi eux se trouve l'Observateur belge, à l'égard duquel cette mesure a été prise, pour un article inconvenant contre l'un des ministres. »

—On a inauguré aujourd'hui l'hôpital des Israélites, fondé par M. de Rothschild, rue Picpus, 72.

M. le ministre des travaux publics, M. le préfet de la Seine les grands rabbins, les membres du comité israélite, M. Albert Cohen, président du consistoire, et les membres du consistoire assistaient à cette cérémonie.

Le nouvel hôpital a été construit par M. Thierry, architecte. Le vestibule est orné du buste en marbre du fondateur, par M. Adam Salomon.

—Le Journal allemand de Francfort du 21 mai, annonce que l'impératrice de Russie est arrivée la veille à Wiesbaden.

M. le président de la république s'est rendu hier à midi à la séance générale du conseil d'Etat. Il était accompagné du ministre d'Etat, du ministre des finances, du ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du général Espinasse, son officier d'ordonnance. Le président était revêtu du grand costume de conseiller d'Etat. Les ministres étaient en grande tenue.

Le président a été reçu à l'entrée par M. Baroche, vice-président, accompagné des présidens de section et d'une députation des membres du conseil.

Les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes ont pris seuls part à la délibération, les auditeurs n'étaient point présens à la séance, qui a duré jusqu'à 5 heures.

—On lit dans le Journal du Havre :

« Le puissant intérêt qui se rattache à l'expédition de sir John Franklin doit faire accueillir avec empressement tout ce qui peut jeter quelque lumière sur le sort de ce hardi navigateur et de ses compagnons. Voici une lettre publiée par un journal anglais qui, détruisant les conjectures faites sur la rencontre de la Resolution, dont il a été question il y a quelque temps, autoriserait l'espoir de voir revenir encore l'expédition dans les ports d'Angleterre, après un succès inespéré. Cette lettre, écrite par un des marins de la Terror, a été communiquée, il y a deux jours, au journal anglais par MM. Bowes et Vassy, qui en garantissent l'authenticité :

« Disco-Island (Mer de Baffin), 12 juillet 1845.

« La saison est très douce, et nous n'en avons pas encore eu d'aussi favorable depuis notre voyage avec le capitaine Ross. Nous avons tous le dessein bien arrêté de franchir le passage du nord-ouest. Si nous ne sommes pas de retour à la fin de 1848, ou au moins au commencement de 1849, vous pourrez supposer que nous avons trouvé ce passage. Si enfin nous restons absens pendant cinq ou six ans (peut-être davantage), ne vous laissez pas décourager par la longueur de notre absence; ayez espoir et confiance en Dieu, qui nous rendra à vous. »

—Le président de la république vient de faire l'acquisition de deux propriétés en Sologne, le château de la Grillaire et le château de la Motte-Beuvron. Ces deux châteaux, s'il faut en croire le Journal du Loiret, auraient été achetés ensemble, avec leurs dépendances, moyennant le prix de 1,500,000 francs.

L'intention du président serait, assure-t-on, de faire des essais de colonie agricole sur ces deux propriétés.

Le Morning Advertiser, du 25, annonce positivement la dissolution du parlement pour le 22 ou le 24 juin. Dans la séance de la chambre des lords d'hier, Lord Derby a déclaré qu'à moins que les électeurs, dans les prochaines élections, ne se prononcent à de très fortes majorités, en faveur de la protection, son intention n'est pas de proposer un droit sur le blé étranger, dans l'intérêt du revenu ou pour la protection des fermiers. Les électeurs de la cité de Londres ont décidé qu'ils porteraient dans les prochaines élections, comme candidats, lord John Russell, le baron Rothschild et sir James Duke.

—Nous avons parlé de diverses augmentations dans les traitemens des fonctionnaires; voici quelques détails à ce sujet :

Le personnel diplomatique, qui coûtait en 1851, 3,747,000 fr. montera en 1853 à 4,734,000 fr.

L'ambassade de Berlin est portée de 70,000 à 100,000 fr.

Celle de Bruxelles, de 40,000 à 55,000 fr.
Celle de Constantinople, de 80,000 à 100,000 fr.
Celle de Londres, de 150,000 à 250,000 fr.
Celle de St-Pétersbourg, de 120,000 à 200,000 f.
Celle de Madrid, de 80,000 à 120,000 fr.
Celle de Rome, de 90,000 à 110,000 fr.
Celle de Naples, de 60,000 à 80,000 fr.
Celle de Turin, de 50,000 à 60,000 fr.
Celle de Washington, de 60,000 à 80,000 fr.

Les traitemens des secrétaires d'ambassade et des consuls ont été élevés dans la même proportion.

L'Indépendance annonce que le gouvernement s'est préoccupé de la situation du clergé, et qu'il propose ce qui suit :

Le traitement de l'archevêque de Paris serait porté de 40 à 50,000 fr.; quatorze archevêques, de 15 à 20,000 fr., et soixante-cinq évêques, de 10 à 12,000 fr. Certains de ces prélats, qui occupent les siéges les plus importans situés dans les grands centres de population, recevraient en outre des supplémens extraordinaires de 3,000 francs.

Les vicaires généraux auraient un supplément de traitement de 500 fr. chacun. La situation du bas clergé serait aussi améliorée.

—M. le comte de Chambord est arrivé à Vienne le 18 courant dans la matinée, et, après avoir fait une visite à plusieurs personnages influens, il est reparti le soir pour Frohsdorff.

—On lit dans la Patrie :

« Nous apprenons à l'instant même que le sultan a donné sa sanction, le 8 mai, à l'arrangement arrêté par Fuad-Efendy avec le pacha d'Egypte.

« Un employé ottoman devait être envoyé immédiatement au Caire avec cette sanction impériale. »

—Un journal annonce que M. Méry a été nommé bibliothécaire du Sénat, en remplacement de M. Ponsard, qui avait donné sa démission de ces fonctions.

Le vaisseau à hélice le Charlemagne, après avoir fait quarantaine à Syra, est parti pour Alger, où il doit rejoindre la flotte dans les derniers jours de ce mois.

Un toste porté par le roi de Prusse en l'honneur de l'empereur Nicolas a fait grande sensation. Le roi dit: «Dieu veuille conserver à V. M. la partie du monde qu'il lui a attribuée». Ces paroles peuvent n'être qu'une allusion à l'immense étendue de l'empire russe, mais on les interprète généralement dans un autre sens.

Le journal du royaume des Deux Siciles, du 13, raconte le gracieux accueil de cette cour aux grands ducs Nicolas et Michel de Russie, ainsi que leurs visites artistiques à Herculanum, Granatello, Portici, Sorrente, etc.

Le Journal allemand de Francfort, du 24, dit que le duc de Montpensier s'est rendu la veille à Ems par Francfort. Le duc était accompagné d'une suite nombreuse, et, selon ce journal, les frères du prince et la duchesse d'Orléans le suivront prochainement.

On écrit de Stuttgart au Journal de Francfort que la nouvelle d'une entrevue secrète des rois de Bavière et de Wurtemberg, sous le prétexte d'une chasse dans la Souabe, est inexacte, [illegible] de fondement.

Le [illegible] à Trieste à bord du [illegible] une révolte [illegible] à son départ [illegible]

Mlle Rachel devait se rendre à Potsdam, invitée par le roi de Prusse, pour donner des représentations devant LL. MM. russe et prussienne. Mlle Rachel avait accepté l'invitation, mais elle ne partira pas. Le conseil légal de l'illustre artiste ne connaît aut que le 1er juin, il lui fallait une autorisation spéciale; cette autorisation lui a été refusée. Mlle Rachel ne pourra donc pas encore cette année devant un parterre de rois.

**LISTE MARITIME.**

**Port de la Nouvelle-Orléans.**

**Expédiés Hier.**

Navire Olbers, Fechter pr Brême.
Jenny Lind, Robinson pr Liverpool.
Barque Naomi, Wright pr Liverpool.
Brick Avon, Webb pr Malte.

**Arrivés Hier.**

Navire Mediator, Bowers de New York.
North Carolina, Flitner de New York.
Indiana, Bennett de New York.
Sachem, Woodbury de Boston.
Uhland, Wachter de Brême.

STEAMBOATS.

Steamboat Lelia No 2, Lewis, de Minden, avec un chargement de coton.
Steamboat New World, Moore, de Careyville, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat E D White, Brady, de Williamsport, avec un chargement de coton.
Steamboat Frank Lyon, Ashbury, de Grand Lac, avec un chargement de coton.
Steamboat Osceola, Kirby, de la Rivière Rouge, avec un chargement de coton.
Steamboat Glendy Burke, Bentley, de Louisville, avec chargement de viandes salées, fromage, cordes, toiles, lard, patates, &c.
Steamboat Illinois, Summers, de St Louis, avec un chargement de viandes salées, beurre, fromage et toutes sortes de provisions.

**Montant le Fleuve:**

Navire Queen, de Liverpool.
Barque Nashua, de Philadelphie.

**Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.**

| | | |
|---|---|---|
| Nashville | America, Johnson | 12 h M |
| Rivière Rouge | Caddo No 2, Graham | 5 h P M |
| St Louis | Patrick Henry, Adams | 5 h P M |
| Cincinnati | Winfield Scott, Carpenter | 5 h P M |
| Watering Places | St James, Clark | 9 h A M |
| Mobile | Florida, Oberton | 12 h M |
| Louisville | Eclipse, Sturgeon | 5 h P M |
| Cincinnati | Swallow, Wade | 5 h P M |
| Covington | Lenora, Duncan | 12 h M |
| Princeton | Frank Lyon, Estes | 5 h P M |

☞ La barque norwégienne ARENDAL, capitaine Paulsen, de Bordeaux, est en déchargement vis à vis l'Hotel de la Monnaie. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les 5 jours, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs risques et périls.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1852. A. CARRIERE, 16 jn. 25 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Arendal, venant de Bordeaux,
40 barriques vin St Julien.
12 barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé.

EN débarquement du navire Mount Washington venant de Bordeaux,
40 barriques vin rouge St Estephe,
12 barriques Haut sauterne,
25 barils do do, à vendre par E. DECHAMPS, 67, rue Condé.

QUARTIER GENERAL. Première Division—Milice de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, le 16 juin 1852. Ordre Général No 20.—Les Corps de volontaire de la 1re Division se prépareront pour célébrer dignement le 5 Juillet, anniversaire de notre indépendance. Dans ce but, ils s'assembleront [illegible] A. M. [illegible] J. B. L. LEWIS, [illegible]

QUARTIER GENERAL. [illegible] H. F. SHERMAN, Aide-de-Camp. [illegible]

**COMMERCIAL.**

NOUVELLE ORLEANS.

JEUDI SOIR, 17 JUIN.

[illegible]

**A Louer.**

[illegible] K. NAUTRE & [illegible]

DES propositions pour la construction de [illegible] Asile des Orphelins de [illegible] reçues du 15 au 22 du courant [illegible] Les plans et les spécifications de la bâtisse peuvent être vus au magasin de J. A. Héard, 14 rue du Canal. THOMAS LAYTON, Secrétaire.

EN débarquement du navire Arendal [illegible] Haut Sauterne. A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO., 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire San Pietro [illegible] LANATA, GANDOLFO & [illegible]

A VENDRE en magasin, [illegible] barriques vin Margaux 1848, extra [illegible] LANATA, GANDOLFO & CO., 9 et 10 rue Jefferson.

CHANGO sur Bordeaux. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 9, 10, rue Jefferson.

RHUM. [illegible] de la Nouvelle Angleterre [illegible] à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO., 29 Vieille Levée.

CHANDELLES [illegible] Mitchell's Patent [illegible] W. F. VREDENBURGH & CO., 29, Vieille Levée.

INDIGO [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

EAU DE VIE [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 29 Vieille Levée.

BI-CARBONATE [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 29 Vieille Levée.

CITRONS de Palerme.—90 caisses, à vendre par B. VALLS, 3, Magasins.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société existant sous la raison DOMINIQUE LAROQUE & MARTIAL LOZE est dissoute d'un commun accord [illegible] DOMINIQUE LAROQUE, MARTIAL LOZE.

**AVIS AU PUBLIC.**

L'Etablissement connu sous le nom de FOUNTAIN COFFEE HOUSE, autrefois tenu par MM. Lecoq et Lozes, est passé, par suite de liquidation, sous la direction de M. Martial Lozes, seul propriétaire. M. Martial Lozes fera comme par le passé tous ses efforts pour satisfaire la nombreuse clientèle qui honore cet établissement de son patronage.

**A Vendre**

UN BEAU NEGRE, bien acclimaté, âgé de 27 ans, bon domestique de maison, vendu pour aucun défaut et pleinement garanti. S'adresser 41, rue de la Douane.

**Avis aux Médecins.**

**Edouard Guillot, rue Royale, No 239, entre Ste-Anne et Dumaine.**

*Reçu par le navire Mobile, du Havre:*

CREOSOTE chloroformée, poudre ferrée de Quesneville, poudre de charbon de Belloc, pastilles de charbon de Belloc, sondes et bougies en gomme élastique, sondes et bougies Gutta Percha, porte-caustiques [illegible] [illegible]

**Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres de Dolbear,** 56, rue du Canal, (Etablie en 1832) est ouverte toute l'année.

Les personnes qualifiées pour les affaires, peuvent toujours gagner de $1,000 à $2,000 par an dans de bonnes maisons. [illegible] RUFUS DOLBEAR, 56, rue du Canal.

AVIS AUX PLANTEURS.—Les habitans qui résident sur le fleuve pourront se procurer de la très bonne chaux "Richards espéciale" à un prix très modéré, livré sur leurs habitations [illegible] P. H. MONSSEAUX, [illegible] St Louis et Robertson.

**AVIS.**

LA société ci-devant existant en cette ville entre les soussignés, sous la raison "Hita y Figueras" est dissoute par consentement mutuel. A partir de ce jour, M. G. Figueras continuera le même genre d'affaires, dans son magasin de cigares "à la Liberté," encoignure St Pierre et Chartres, pour son compte particulier.

Nouvelle Orléans, 11 juin 1852. LORENZO DE HITA, GREGORIO FIGUERAS.

**Aux Habitans et Briquetiers.**

JE suis préparé, par une longue expérience, à contracter pour faire et brûler la brique sur n'importe quelle partie de la côte. F. EVINGTON, Boîte B. 61, N. Orléans.

A VENDRE [illegible] LABORDE & XIQUES.

**POSTSCRIPT.**

**DEPECHES TELEGRAPHIQUES**

*Transmises à l'Abeille.*

(Pour ce qui a trait à la Convention Nationale whig, voir la première colonne du journal.—Edit.)

**Marché de New-York.**

New York, jeudi 17 juin.

Le marché aux cotons est encore indécis et les cotes sont nominales. Les farines sont calmes, mais les prix n'ont guère varié. Les marques d'Etat se vendent de $4 12 1/2 à $4 18 3/4; celles de l'Ohio commandent de $4 25 à $4 31 1/4 le baril. Le maïs est actif et ferme à 62 et 64 c. le boisseau pour les qualités mixte de l'Ouest, et à 61 1/2 et 81 3/4 pour le jaune. Mess porc: $18 37 1/2 le baril. Porc salé: de 8 à 8 3/4 c. pour les épaules, et de 9 à 9 3/8 c. pour les cuisses. Café de Rio: de 9 1/2 à 9 3/8 c. la livre.

**L'Ohio—Les marchés.**

Pittsburg, 17 juin.

L'Ohio continue à baisser, il y a six pieds d'eau dans le canal.

Cincinnati, 16 juin.

L'Ohio est tombé ici de six pouces dans les dernières vingt quatre heures. La demande pour les farines est très modérée; elles sont cotées à $3 25 le baril. Il s'est vendu 100,000 livres de plats côtés (jambons) à 9 1/2 c. la livre. Le whiskey vaut 16 3/4 cents le gallon.

Cincinnati, 17 juin.

L'Ohio est tombé de trois pouces depuis hier soir. Les farines sont fermes aux dernières cotes. Le whiskey languit à 16 1/2 cents le gallon.

LE public est prévenu de ne faire aucun crédit pour le compte de la Barge Amelia, faisant les voyages du lac, sans un ordre du soussigné. J. SAUVAGE, Agent.

**El Eco de Ambos Mundos,**

*Publié à Paris par D. IGNACIO BOIX.*

JOURNAL politique, littéraire, des sciences, arts, etc., avec gravures [illegible] [illegible] chez l'agent, J. F. LELIEVRE, 240, rue Royale.

**A VENDRE.**

**Un Café, Gérocerie et Billard,** situé à [illegible] encoignure des rues Ste Anne et Prieur. Cet établissement est très bien approvisionné et jouit d'une bonne pratique [illegible]

CHAPEAUX [illegible] de Campêche [illegible] LABORDE & XIQUES, 57, rue Commune.

CIRE [illegible] LABORDE & XIQUES, 57, rue Commune.

MIEL de Cuba en baril, à vendre par LABORDE & XIQUES, 57, rue Commune.

CAFE [illegible] de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 57, rue Commune.

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX. 300 caisses en débarquement des navires Mobile, [illegible] à vendre par J. HOBBS & Co., successeurs de R. G. HOBBS, 12 & 14, Douane.

**Aux amateurs de pêche.**

A VENDRE un joli ESQUIF à amateur, [illegible] No 25, Vieille Levée, [illegible]

**J. M. MOIRON, 61, rue St-Charles.**

[illegible]

R EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux,
12 barriques vin rouge,
[illegible] 1/2 boites médoc,
[illegible] 25 boites assorties de [illegible]
A vendre par GILDEMEESTER & Co., 33, rue Gravier.

R EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux,
[illegible] 27 1/2 boites foie de canard,
[illegible] perdreaux et perdrix,
[illegible] Pujeaux, à Nantes.
A vendre par GILDEMEESTER & Co., 33, rue Gravier.

[illegible] D. F. DUCONGE.

**Résidences d'Eté à vendre.**

[illegible] E. R. SOUTHMAYD, 16, Commercial Place.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Kilby, venant de Bordeaux,
[illegible] barriques vin rouge,
[illegible]

[illegible] P. H. MONSSEAUX [illegible]

**A. STUZENEGGER & ETERNOD,**

41, rue Bienville, encoignure Chartres.

ONT reçu en débarquement des navires Mobile et Chs. Hill,
[illegible] mousselines suisses, unies et brochées, en blanc et en couleur,
[illegible]

**A. STUZENEGGER & ETERNOD**

41, rue Bienville, encoignure Chartres.

SEULS agents de J. Maria Farina, à Cologne, et [illegible] véritable Eau de Cologne en trois différentes qualités.

**Veaux vernis et veaux cirés.**

A STUZENEGGER & ETERNOD, 41, rue Bienville, encoignure Chartres, ont reçu en débarquement du navire Chs. Hill, quatre caisses de veaux vernis et veaux cirés, qu'ils vendent au prix de manufacture.

PAR le navire San Pietro de Marseille:
20 quarts Porto de Michel Ries,
[illegible]
A vendre par P. LONGIS, 47 Vieille Levée.

EN chargement du navire Kilby, venant de Bordeaux,
6 quarts vieux cognac,
[illegible] barriques vin vieux St Julien Médoc.
A vendre par P. LONGIS, 47 Vieille Levée.

EN débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux,
[illegible] barriques vin rouge St Estephe,
[illegible] caisses cerises à l'eau-de-vie,
[illegible]
[illegible] caisses de 12 bouteilles anisette superfine,
[illegible] vanille,
A vendre par V. & E. MAIGNAN, [illegible] rue St Louis.

EN débarquement des navires Florida et Mount Washington, et à vendre par les soussignés:
[illegible] caisses pâtés truffés en demi et quarts de boîtes,
Câpres à l'huile en boîtes et demi boîtes,
Champignons au naturel,
Petits pois en boîtes et demi boîtes,
Truffes en boîtes et demi boîtes,
500 boîtes Sardines à l'huile,
150 1/2 boîtes Sardines à l'huile,
2500 demi do do,
1000 quarts do do,
Fruits assortis au jus,
Jus de groseilles.
WILLIAMSON, ZARATIN & GRATIAA, 30 1/2, rue Poydras.

EN débarquement du navire Isaac Allerton, de New York, et à vendre par les soussignés:
Farine Slippery Elms, supérieure,
Poudres Seidlitz, soda et yeast;
Poids et balances de pharmacies pour habitans et marchands de la campagne;
Arrowroot frais;
Eponges pour voitures et bains;
[illegible] fine de la Méditerranée;
Cantharides fraîches;
Calomel anglais.
Un assortiment d'Eau de Congrès frais.
Sangsues Hongroises.
E. E. MOUGIN, droguiste, Encoig. Dauphine et Douane.

EN déchargement du navire Mount Washington venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge ordinaire;
[illegible] do St-Julien Médoc;
[illegible] caisses vin blanc;
[illegible] do muscat Frontignan supérieur.
A vendre par P. LONGIS, 47 Vieille Levée.

VINS en barriques.—15 barriques vin rouge de C. Laguen;
[illegible] barriques vin rouge de Blanquefort;
[illegible] vieux Médoc;
[illegible] caisses poires à l'eau-de-vie, et abricots;
[illegible] caisses vin rouge Lafitte de 1844;
[illegible] paniers champagne supérieur;
[illegible] quarts de pipes vieux cognac;
[illegible] caisses de 100 demi-boites sardines à l'huile
[illegible] do de 100 tiers de boites do;
[illegible] do de 100 quarts de boites do;
[illegible] paniers d'huile Plagniol.
A vendre par P. LONGIS, 47 Vieille Levée.

**Reçu par les derniers arrivages et à vendre par**

**FAURES & NORMAN,**

*Successeurs de*

**LORRILLER & Co.,**

*Encoignure Douane et Royale.*

10 BARRIQUES Montferrand, vieux pour famille
4 do vieux St-Estèphe supérieur do;
[illegible] barriques Quinsac 1850, 15 do St Julien, 1850;
[illegible] do Haut Sauterne vieux 1847, 10 demi do 47;
[illegible] quarts pipes cognac Coq père et fils 1827;
[illegible] caisses vin vieux Château Lafitte; 25 do Latour;
[illegible] do do Haut Brion; 40 do St-Julien,
[illegible] do vin muscat de Frontignan;
[illegible] paniers huile Plagniol véritable;
[illegible] do do do do demi bouteilles;
[illegible] do fruits au jus assortis de Tyssonneau;
[illegible] do do do do Peveau;
[illegible] boîtes pâtés de St-Louis, 1/2, 1/3 et 1/4;
[illegible] do do truffes, en boîtes, 1/2 et 1/4;
[illegible] do petits pois accommodés et naturel en boîte et demi boîte.
[illegible] do champignons Peveau;
[illegible] demi cèpes à l'huile, do 100 do do do do.

PICADURA.—[illegible] barils picadura de qualité supérieure, en débarquement du brick F. Bouët et à vendre par D. BORNIO Jr., 34 Gravier.

**EAUX DE BLADON.**

CET établissement est ouvert aux visiteurs depuis le 1er juin. De grandes améliorations y ont été faites l'hiver dernier, et il peut recevoir et loger d'une manière confortable 400 à 450 pensionnaires. Les propriétaires n'ont rien négligé pour le service intérieur, et ils ont maintenant dans des conditions on ne peut plus convenables pour satisfaire tout le monde. Ils feront tous leurs efforts pour atteindre ce but.

CONNOR & HENRY, Propriétaires.

**P. & E. REILLY & Co.,**

*Encoignure Royale et Canal.*

DONNENT respectueusement avis aux dames, qu'ils vendront à partir de lundi prochain, 7 courant, la balance de leurs marchandises d'été à des réductions très importantes.

**Organdis et jaconat français à 15 cts.**
**Mousselines imprimées 12 1/2.**
**Indiennes à bandes 12 1/2.**
**Percales rayées et à carreaux 20**
**Batiste très claire, imprimée 37 1/2.**

Un grand choix de linge de table, toiles à draps depuis 75 cents; serviettes par 1/2 de $1 50 à $8 00, ouvré à 75 cents la pièce, &c.

Le tout vendu à garantie.

P. & E. REILLY & Co.

**AVIS AUX GOURMETS.**

VIN de Prichon Languerville, 1845 46 et 49, en 1/2 barriques et caisses de 12 bouteilles.
Do de St Emilion et autres en barriques et caisses,
Do de Madère en 1/4 et 1/8,
Do Muscat de Frontignan en caisses,
Do de Champagne en barriques et 1/2 barriques,
Do de Sauterne en 1/2 barriques et barriques,
Eau de fleur d'oranger, grand modèle.
Huile d'olive en bouteilles et 1/2 bouteilles,
Absynthe et Vermouth,
Sardines à l'huile de la marque L. M. Henri, à Concarneau, Finister, en boîtes, 1/2 boîtes et 1/4 de boîtes, de la dernière pêche, arrivées par le navire Charles Hill, venant du Havre, à vendre par SIMON LAFFITTE & CO., Rue St Pierre No 6.

**Liqueurs du pays.**

128 BARILS rye whiskey "Monongahela, Old reserve, &c."
50 do New York Brandy, 1re preuve,
24 do do 4me preuve,
50 do do gin, 1re preuve.
A vendre par BERNARD TURPIN, No 30 rue Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Mount Washington venant de Bordeaux,
100 barriques vin rouge,
12 do vin blanc,
[illegible] barils do,
40 quarts eau-de-vie Coq père & fils,
[illegible] caisses de 25 pintes anisette supérieure,
[illegible] de 12 bouteilles liqueurs assorties,
[illegible] do marasquin de Zara.
CHARLES CAVAROC, [illegible] rue Bienville.

AVIS—La société commerciale qui existait dans cette ville sous la raison de P. J. FAVY, LOBIT & Co. est terminée ce jour par suite de l'expiration du contrat.

Nouvelle Orléans, 1er juin 1852. P. J. FAVY, LOBIT & Co.

Les soussignés ayant formé une société sous la raison de LOBIT & CHARPANTIER continueront les affaires et assumeront les engagemens de l'ancienne maison P. J. FAVY, LOBIT & Co. M. P. J. Favy reste dans la nouvelle maison comme associé commanditaire.

Nouvelle-Orléans, 1er juin 1852. P. LOBIT, A. S. CHARPANTIER, P. J. FAVY, en commandite.

AVIS—La société existant ci-devant en cette ville sous la raison commerciale de Barrière, Lacaze & Co., est, à partir de ce jour, dissoute par limitation du contrat. Charles A. & François G. Barrière seuls autorisés à signer en liquidation.

CHARLES A. BARRIERE, FIRMIN LACAZE, FRANÇOIS G. BARRIERE. Nlle Orléans, 1er juin 1852.

Les soussignés ayant formé une société sous la raison de Charles A. Barrière & Frère, continueront les affaires commerciales de l'ancienne maison Barrière, Lacaze & Co. CHARLES A. BARRIERE, FRANÇOIS G. BARRIERE. Nlle Orléans, 1er juin 1852.

**MAISON ROUGE No 1,**

*Encoignure Bourbon et Poydras.*

**Réduction annuelle**

SUR NOS MARCHANDISES NOUVELLES.

20 BALLES jaconat français qualité supérieure, à 20 cents la verge. Barèges toujours à 20 cents, toile d'Irlande à bas prix, mousseline, mousseline-laine [illegible]

**Articles pour deuil**

[illegible] C. LAROUSSINI & Co., Maison Rouge sur la Levée, encoignure Bourbon et Poydras.

**TH. MOREJA.**

*Encoignure Royale et Toulouse.*

MAGASIN D'ARTICLES DE FANTAISIE ET SALON DE COIFFURE POUR DAMES.

**36, RUE ST CHARLES.**

REÇU par les navires Mobile et Chs. Hill, du Havre,
Un grand assortiment de CHEMISES TOILE FINE DE $36 à 40 la douzaine.
[illegible]
**Costumes de bain pour dames et pour jeunes demoiselles.**

**ROMANS FRANÇAIS illustrés,**

A 5, 15, 20, 25, 30, 40 cents et au dessus, de Balzac—Cooper—Walter Scott—A. Dumas—Jacob—P. Kock—Paul de Kock—Ricard—Masson [illegible]

VICTOR HEBERT & Co.

VIN ROUGE ET BLANC, en magasin [illegible]
[illegible]
Vin de Madère en quarts et bouteilles. A vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale.

A VENDRE EN MAGASIN—30 caisses eau de fleurs d'oranger, grand modèle;
[illegible] caisses absynthe Suchard & Co;
40 do fruits à l'eau de vie;
10 do cerises do;
15 do sardines 1/2 et 1/4 de boîtes;
Cognac, &c., à vendre par JOHN CLAUZURE, 164, rue Royale.

**COUVERTURES DE E. GRANIER.**

150 Balles couvertures à nègres 2 1/2 points première qualité blanches;
[illegible] balles première qualité, grises, en débarquement des navires Mount Washington et Florida à vendre en les conditions libérales par les soussignés. H. DE GOER & RIFFLARD.

**H. de GOER & RIFFLARD,**

OFFRENT à vendre à bas prix en débarquement du navire Mobile, du Havre:
[illegible]

**Compagnie d'Assurance des Négocians,**

RUE ROYALE, ENTRE DOUANE ET CANAL.

LA Direction prévient les habitans de la 3me municipalité (ancien District) que pour leur faciliter le relations avec cette compagnie, elle vient d'établir un bureau rue des Champs-Elysées, No 18, maison Caldwell. Cette branche de la compagnie, de même que la compagnie mère, fera des assurances contre le risques de l'incendie, et sera sous la direction de MM.

John Pemberton, F. J. Forstall,
W. C. C. Claiborne, J. Converse,
Allen Eustis, G. De Feriet,
J. B. Dubonde, Ed. Somat,
J. Kavanagh.

Cette Branche de la Compagnie entrera en opération le 5 du courant.

JOHN PEMBERTON, Président.

Nlle Orléans, le 30 avril 1852.

**MATCHES.**

LES ALLUMETTES de L. A. Guillemain, 4, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG No 158, rue de Chartres.

VIN rouge et vin blanc, en barriques et 1/2 barriques,
50 barriques vin rouge St Julien Médoc,
22 do do St Estèphe,
30 do do Médoc,
5 do do Deyrie Margaux,
24 do do Médoc très supérieur pour familles No 1, 2 et 3,
15 demi barriques vin rouge St Julien,
16 do vin blanc Haut Sauterne, très supérieur.
A vendre par FORKE & GIRARD, [illegible] rue St-Louis.

EN débarquement du navire Mount Washington de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Queyries,
18 demi barriques vin blanc Sauterne,
8 barriques vinaigre blanc,
25 caisses do do,
25 do do à l'estragon,
[illegible] do mastic à bouteilles,
200 paniers anisette superfine,
2 caisses confitures assorties,
8 caisses moutarde, à vendre par FERBOS FRERES, 247 et 249, rue Royale, enc. Dumaine.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire San Pietro, venant de Marseille,
100 barriques vin de [illegible]
CHARLES CAVAROC, 30, rue Bienville.

**AVIS.**

☞ Docteur LE DIEU, récemment arrivé, offre ses services au public. Son domicile est rue Bourbon, 309. Il est visible tous les jours, d'une heure à trois heures.

**Bottes, Souliers et Brodequins.**

[illegible] caisses en débarquement des navires Emperor, New England et Concordia.

Aussi: Par le navire Sea Lion de Philadelphie—10 malles bottines et pantoufles d'été, pour dames, lines Jenny Lynd, couleur claire, ensemble: un assortiment de guêtres et bottines à lacets, couleurs fantaisie, pour enfans, à vendre par E. W. DUNBAR, 5 Magasins.

**Papier! Papier!**

1,000 RAMES papier à lettre, blanc et bleu,
1,200 do do do bleu rayé,
1,000 do do foolscap blanc,
400 do do do rayé,
900 do papier à lettre bleu et blanc,
800 de extra fin, do do.
A vendre par BERNARD TURPIN, No 30, rue Vieille Levée.

REÇU par les navires Mount Washington et Arendal, de Bordeaux,
40 barriques vin rouge, marque Bouvet je une,
40 do vin blanc, idem,
140 barils do, idem,
12 quarts eau-de-vie, idem,
21 barriques vin rouge, Focke & Brandenburg,
150 caisses do, idem,
10 quarts eau-de-vie, Pinet, Castillon & Co, cognac.
A vendre par THOMAS PIPET & Co.

EN débarquement de la barque Arendal, venant de Bordeaux,
70 barriques vin rouge St Julien Médoc,
20 barriques vin blanc Haut Sauterne,
50 barils do do.
A vendre par X. LAMBERT, 62, rue Magasins.

VINS—64 barriques vin rouge, 25 barils vin blanc, Cognac—63 quarts de pipes eau-de-vie 4e preuve, en débarquement du navire Arendal, à vendre par R. CAHUZAC, 30, Vieille Levée.

CIGARES de papier—[illegible] cigarettes de différentes marques, en débarquement du brick F. Bouët, et à vendre par D. BORNIO Jr., 34 rue Gravier.

EN débarquement de la barque Arendal, de Bordeaux:
45 barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par CAVELIER & MAXENT.

SARDINES à l'huile en 1/4, 1/2 et 1/8 boîtes, à vendre [illegible] A. STUZENEGGER & ETERNOD, 41, Bienville, enc. Chartres.

**Hotel Français,**

**Tenu par EUGENE CAILLER,**

*A BILOXI (Mississippi).*

LE Propriétaire de ce magnifique Etablissement a l'honneur de prévenir ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'agrandir considérablement son Hotel où l'on trouvera constamment mieux que partout ailleurs, un confort des plus choisis et des plus succulents.

Un superbe jardin des plus ombragés est attenant à l'Etablissement.

Une spacieuse Cabane à Bains est continuellement à la disposition des Dames de l'Hotel, ainsi qu'une autre non moins grande pour les Messieurs.

**Prix de la Pension:**

Par Mois $40. Quatre Repas par jour, VIN A DISCRETION.

**Hotel Condreau,**

BAIE ST-LOUIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général que son hotel est maintenant ouvert à ceux qui voudront le visiter. Cet établissement fondé depuis longtemps, est avantageusement connu [illegible] [illegible]

A la sollicitation du propriétaire Mme J. Wo[illegible] a bien voulu se charger du tout ce qui concerne le [illegible]

Les conditions sont:

| | |
|---|---|
| Par mois | $40 |
| Par semaine | $10 |
| Par jour | $2 |

15 mai—3m AUGUSTE CONDREAU.

**HOTEL DES CHENES VERTS,**

*Biloxi, Mississipi.*

Cette magnifique résidence d'été, si bien connue dans le Sud Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN B. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouverte aux visiteurs le 1er juin.

Les Chênes Verts sont trop bien connus pour qu'il soit besoin d'une longue description. [illegible]

Les propriétaires [illegible] La Buvette et la salle de Billards ont été réparées et [illegible] Bateaux à voile seront en tout temps à la disposition des visiteurs, sans frais du vin servi [illegible]

On pourra toujours se procurer des chevaux et des voitures.

[illegible] la célèbre BANDE DE MUSIQUE de la Nouvelle-Orléans [illegible]

CONDITIONS.

[illegible]

**VOR. HEBERT & CO.,**

*Librairie française, articles de Bureaux, Papeterie, &c.*

**149, rue de Chartres.**

Reçu par le Stage et Mount du Havre:

**Un assortiment de papier pour fleurs.**

[illegible]

**DELCROIX,**

*Importeur de papiers peints,*

**Rue de Chartres, No 106, entre St-Louis et Conti.**

VIENT de recevoir par les derniers arrivages [illegible] [illegible] DELCROIX.

**Papiers Peints! Papiers Peints!**

*Rue Conti No [illegible] de l'Hôtel Conti*

DEPOT spécial de papiers peints des fabriques de Paris [illegible] [illegible] JULES CERCEUIL.

**Banque de l'Union de la Louisiane.**

Nouvelle Orléans, le 12 mai 1852.

UN dividende de quinze piastres par action [illegible] C. ADAMS Jr, Président.

**Banque d'Echange.**

TRAITES à vue et à terme sur New York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Cincinnati, Louisville, St Louis, Mobile, Charleston, Augusta [illegible] HORACE BEAN & Co., Banquiers.

**Bains St-Louis.**

LES Bains de l'hotel St-Louis sont maintenant ouverts au public à 25 cents le billet ou à $2 50 la douzaine.

[illegible]

**Mme. L. CLARET,**

*Accoucheuse,*

*Reçue par la Faculté de Paris.*

No 175, RUE BOURBON, Entre Toulouse et St Pierre.

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] E. W. DUNBAR, 5, Magasins.

**Fèves à planter,**

DE LA CAROLINE DU SUD.

500 sacs récemment reçus par les navires Senator et Jeddo à vendre en lots convenables aux acquéreurs, par F. A. GONZALES & Co., 6, Front Levée, Entre Douane et Bienville.

**GILDEMEESTER & Co.,**

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

33, rue Gravier.

**Demande de place, pour un jeune homme.**

UNE personne qui prend soin d'un orphelin âgé d'environ 12 ans, et qui ne peut continuer à le faire, désire lui trouver une place [illegible]

REÇU par le Wm Penn de New York:
Pièces Bloomers [illegible]
Epingles de nourrices assorties
Cartes steamboats et autres
Ed Marchall [illegible]
Ed Alexandre de tous numéros
*Parle Sulin [illegible]*
200 cordons soulassiers [illegible]
100 grosses lacets corsets
50 do marteaux à tapis
[illegible]
Le tout à vendre en gros seulement, aux prix les plus modérés, par CHASSANIOL & LOUTENGER, encoignure Chartres et Conti.

EN débarquement du navire Florida, de Bordeaux, 62 barriques vin rouge pour famille, à vendre par P. BOYER FRERES, Encoignure Morean et Mandeville 3e district.

EN déchargement du navire Kilby, de Bordeaux, 110 barriques vin rouge pour famille, à vendre par P. BOYER FRERES, Encoignure Morean et Mandeville 3e district.

VINS ROUGES—[illegible] par le navire Florida, de Bordeaux.
60 barriques vin rouge Pessac 1848 pour familles,
150 caisses do do C. La Mission 1841,
40 do do do do 1840,
26 do do do do 1844.
A vendre par CAVELIER & MAXENT, 169, rue Royale.

**HABILLEMENS.**

Reçu dernièrement par le navire Oswego et le steamer Empire City, un assortiment complet de MARCHANDISES Confectionnées pour l'été, telles que
Sacs, paletots, redingottes en mérinos, alpaca, toile, &c., &c.
Pantalons en mérinos, cachemiret, coutil &c.
Gilets de dessous, piqué, soie, toile &c.
Aussi: Un grand assortiment de malles, valises, sacs de voyage, à vendre à bas prix chez le soussigné. H. HUARD, 60, rue Commune, en face le City Hotel.

**Marchandises Nouvelles.**

*Vêtements d'Hommes d'été,*

**36, Rue de Chartres.**

REÇUS par les derniers arrivages de France et par les navires Isaac Allerton, Jessore, Galena et Empire City, de New York.

Nous avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous recevons par les derniers arrivages de France et du Nord, un nouvel et grand assortiment d'habillements d'hommes, comprenant toutes les dernières modes de printemps et d'été, que nous offrons en vente à des prix très modérés.

LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.

CHAPEAUX de paille—10 balles chapeaux de Campêche pour nègres, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 57, Commune.

PRUNES—300 caisses prunes en poubelle, sous les clés de la douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

PORTO—300 1/4 Porto F. Durand, en déchargement du navire San Pietro, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, rue Vieille Levée.

GENIEVRE de Hollande—15 pipes de la marque Anchor; 10 pipes de la marque Swan, sous les clés de la douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, rue Vieille Levée.

EAUX DE VIE—
202 pipes Jean Louis 1811, Cognac,
[illegible] do do 1795 extra;
100 futailles cognac J. J. Durand; années 1840 à 1850;
200 futailles cognac J. Eraud, 4e preuve;
100 futailles Rochelle, John Durand &c.
100 futailles Bleville, sous les clés de la douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

MADERE—[illegible] Muscat du Roussillon F. Durand, sous les clés de la douane, à vendre par J. & J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

CAFE Havane—En débarquement de la goëlette Fairy, 194 sacs café au vert, à vendre par Y. QUADRAS & Co., 76, Douane.

VIN ROUGE—[illegible] barriques vin rouge en débarquement du Mount Washington, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 30, Vieille Levée.

FLEUR D'ORANGER—300 caisses, eau de fleur d'oranger en débarquement de la barque San Pietro, de Marseille, à vendre par R. CAHUZAC, 30 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc en débarquement, et à vendre par R. CAHUZAC, 30 Vieille Levée.

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses brun, jaune et blanc, en magasin, à vendre par R. CAHUZAC, 30 Vieille Levée.

**LIQUIDATION.**

**Grands sacrifices.**

$250,000 DE MARCHANDISES SECHES

EN LIQUIDATION,

PAR

**M. R. Haggerty & Frere**

No 38 rue du Canal et No 8 rue Royale.

☞ S'étant décidés à se retirer des affaires offrent leurs marchandises, tout récemment importées, évaluées à plus de $250,000, au prix coûtant, et beaucoup d'articles même au-dessous du prix de vente.

Etant positivement obligés de vendre toutes nos marchandises immédiatement, n'ayant que quelques mois pour vendre tout le stock, nous offrirons toutes les marchandises suivantes à de très grands sacrifices.

*Nous prions aussi particulièrement nos amis et nos pratiques de vouloir bien venir nous voir afin de faire de bons marchés, préférant leur accorder cet avantage à qui toutes autres personnes, puisqu'il faut que nos marchandises soient vendues au véritable prix coûtant.*

**LISTE DES ARTICLES.**

*Nous avons maintenant en magasin:*

3,000 pièces Toile d'Irlande;
670 pièces Toile à drap 12 1/4;
12,000 pièces Ouvré;
2,000 pièces Serviettes damassées;
6,000 pièces Nappes damassées;
2,500 Damassé en pièces;
5,500 Services de toile;
500 pièces Flanelles;
4,000 pièces Bretagnes;
2,000 pièces Estopillas;
1,000 pièces Toile de Paris;
1,000 pièces Toile de Courtray;
300 pièces Mousseline blanc;
400 pièces Mousseline écru;
5,000 pièces Coton blanc;
1,000 pièces Toile d'habitans;
300 pièces pour rideaux de galerie
25,000 DOUZAINES BAS ANGLAIS.

*Formant le plus bel assortiment qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.*

[illegible] BAREGES DERNIERE NOUVEAUTE [illegible] Jaconat à 20 et 25 cts la yarde. [illegible] Jaconat à 15 cts la yarde. [illegible] Organdis riches.

NOTRE STOCK DE SOIERIES NOIRES ET EN COULEURS EST INCOMPARABLE AYANT ACHETE PLUS DE $40,000 DE CE SEUL ARTICLE, NOUS OFFRONS LA BALANCE AUX PLUS GRANDS SACRIFICES.

**$25,000 de Marchandises suisses, étant sans exception le plus bel assortiment qui ait jamais été offert pour les marchands du Sud.**

Satin damassé, Damassé laine, Damassé coton, Jaconats et percales, Wainsworth, et Mull, Dentelles Valenciennes, Bruxelles et Lisle, Dentelles noires 3/4, [illegible] Dentelles noires, à garnitures.

**Maintenant vendus à la moitié de la valeur réelle.**

[illegible]

**A moitié de leur valeur.**

Bombazine, Manteaux, Alpacas, Mousseline de laine, Mérinos, Challe, Barège de laine, Drap, Satin, Velours, &c.

Barjour, [illegible] Batiste d'Ecosse, Gingham, Courtepointes Marseille, Courtepointes [illegible] [illegible] Couvertures blanches, coton et vertes, 20 balles Mackinaw de 10 points Couvertures françaises 10 points extra fines, Indiennes françaises, Indiennes américaines.

**Toujours avec un assortiment dont il serait impossible de trouver le pareil dans aucune autre maison en ville. Il faut que le tout soit vendu immédiatement sans aucune référence au prix coûtant. Les marchandises non vendues au moment où le magasin fermera seront envoyées à l'encan.**

**MARCHANDISES NOUVELLES!!**

*Récemment reçues*

**par le steamer Wm. Penn, par SIMPSON, 50, rue Canal.**

UN chargement considérable de balles [illegible] [illegible]

**VINGT-CINQ POUR CENT au-dessous des cours habituels.**

**Au nombre de ces marchandises se trouvent:**

1000 pièces Batistes à carreaux, depuis 10 CENTS et au-dessus,
500 pièces Gingham à 12 1/2 et 15 cents,
Foulards soie très élégants à 50 cents
JACONATS, Linons et Indiennes, nouveau genre,
Mantilles en dentelles, Schalls en dentelle, Bonnets [illegible]
Bobinet rose, bleu et blanc, et Mousseline pour moustiquaire.

[illegible]

**Marchandises Sèches,**

POUR HABITATION,

**MENAGE,**

**et de Nouveautés.**

☞ Seront vendus aux bas prix habituels chez SIMPSON, 50, RUE CANAL.

**Pêches—Pêches—Pêches.**

JE recevrai trois ou quatre fois par semaine, de grands envois de pêches. Mon verger est en plein rapport et la récolte sera abondante. La quantité que j'enverrai sur ce marché sera trois ou quatre fois plus forte que l'année dernière, et de grosseur et de qualité supérieure. Mon principal dépôt est maintenant chez MM. Scott & Robinson, No 15, rue du Canal, sous la direction de M. H. W. Barrett, qui fera des arrangemens avec les familles, hôtels, restaurants [illegible] FELIX HUSTON.

**Benzine Collas.—Nouvelle Essence,**

POUR enlever sur même et sans laisser aucune trace les taches de cire et de graisse [illegible]

A vendre par EDOUARD GUILLOT, 239, Royale, entre St Anne et Dumaine.

EN débarquement du navire Charles Hill, venant du Havre—10 caisses eau de vie de [illegible] 12 meules fromages de Gruyère, à vendre par J. N. CURIEN, encoignure Douane et Condé.

EN débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, 40 barriques vin rouge St Julien,
15 barriques vin blanc haut Sauterne,
25 barils do do.
A vendre par J. N. CURIEN, encoignure Douane et Condé.

CIGARES DE LA HAVANE—Les marques du [illegible] J. M. CABALLERO, importeur, 36, Vieille Levée entre Douane et Bienville.

AVIS—Madame Veuve John POULTNEY ayant eu son domicile dans l'Etat du Mississipi [illegible] Monsieur Jacques Toutant BEAUREGARD son frère [illegible]

LE Public est prévenu de ne faire aucun crédit pour le compte des goëlettes Décidée et Stéphanie, de Bonhomme, sans une autorisation du soussigné. Nouvelle Orléans, le 14 mai 1852. JEAN COUSIN, propriétaire.

**Grand Railroad du Nord, de Jackson et de la Nouvelle-Orléans.**

Nouvelle Orléans, 26 mai 1852.

LES souscripteurs au fond capital du railroad du N. de Jackson et de la Nouvelle-Orléans sont priés de faire leur premier paiement de cinq pour cent, au bureau de la compagnie No 17, Commercial Place.

Par ordre de la direction. JOHN CALHOUN, Secrétaire.

**John Hall. H. W. Rodd.**

**HALL & RODD,**

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

No 1, Front Levee, New Orleans.

**John B. McGUIRE & Co.,**

*Courtiers de Navires,*

NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS, 29, BANK PLACE.

**AVIS.**

PENDANT mon absence, M. Jean Henry Enmann est chargé de ma procuration et dirigera mes affaires.

Nouvelle Orléans, 25 mai 1852. THEOBALD KOENIG, Rue Royale, 118.

**Avis aux maisons de commission.**

*Grands Bureaux à Louer.*

LES étages supérieurs du Planters' Hotel, rue du Canal, dans un des meilleurs quartiers d'affaires, ayant des salles très spacieuses et convenables pour des maisons de commission. A louer par THEODORE FROIS, 14, rue du Canal.

**Chemises, Chemises.**

LES soussignés informent leurs amis qu'ils viennent de recevoir un assortiment complet de Chemises en toile et coton, qu'ils peuvent être surpassées ni pour la qualité que pour la manière dont elles sont faites. FRANCIS FABRE & CO., 29, Magasins.

**Tapis à des prix réduits pour du comptant.**

UN grand assortiment de Tapis de velours à Bruxelles, Ingrain, Venitien, etc. Mollesquins et Tapis toile cirée, [illegible] A. BROUSSEAU & Co., 23, Chartres.

EN débarquement du navire Mount Washington [illegible] barils anchois, 60 barriques vin rouge, Margaux 1848, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 9 et 10, rue Jefferson.